

Session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le vendredi 14 septembre 2018 à 7:15 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents :

LE MAIRE : M. FRANÇOIS CLAVEAU
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. ÉRIC LACHANCE
LA CONSEILLÈRE : MME JESSICA TREMBLAY
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. DOMINIQUE COTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENTS : M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
MME KATIE DESBIENS

Assistent également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière, et M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

206.09.18

Il est proposé par M. le conseiller Éric Lachance, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de renoncer à l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUELLE POTVIN

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation faite par la Municipalité de Saint-Bruno concernant l'aménagement de la ruelle Potvin;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entreprises sur les cinq (5) invitées ont déposé une soumission, tel qu'indiqué au tableau suivant :

Entreprises	Montant (taxes incluses)
1. PJS Excavation	64 969.50\$
2. Les entreprises Rosario Martel	85 512.66 \$
3. Les excavations G. Larouche	77 729.84 \$
4. Truchon excavation	65 526.09 \$
5. Terrassement et levage de bâtiment TMT	

CONSIDÉRANT que, suite à l'analyse des soumissions, trois sur quatre ont été déclarées non-conformes ;

CONSIDÉRANT que la seule soumission conforme est celle de *Les excavations G. Larouche*, au montant de 77 729.84 \$ taxes incluses, et qu'elle présente un écart budgétaire plus élevée que les prévisions municipales ;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'avis juridique préparé par Me Jean-Sébastien Bergeron, avocat, de la firme Simard Boivin Lemieux, en date du 7 septembre 2018.

À CES CAUSES,

207.09.18 Il est proposé par M. le conseiller Éric Lachance, appuyé par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents de ne pas octroyer le contrat pour l'aménagement de la ruelle Potvin et que les travaux soient remis à une date ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE des élections provinciales se tiennent le 1^{er} octobre et que les salles municipales sont utilisées pour les bureaux de vote.

208.09.18 Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents que la session du Conseil du 1^{er} octobre soit remise au mardi 2 octobre 2018 en raison des élections provinciales qui se tiendront dans les salles municipales, le même soir que la séance prévue au calendrier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

209.09.18 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault de lever la séance. Il est 8 h 05.